

INDEX

Egalité Professionnelle

Représentation équilibrée femmes-hommes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes

Madame, Monsieur,

Suite au décret d'application paru au journal officiel du 27 avril 2022, les entreprises doivent publier les écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes.

Pour la première année, cette publication est à effectuer avant le 1^{er} septembre 2022.

A ce titre, chez DERICHEBOURG INTERIM & RECRUTEMENT :

- L'indicateur concernant les cadres dirigeants est **incalculable**
- L'instance dirigeante est composée de la façon suivante :
 - **68% de femmes**
 - **32% d'hommes**

